



**SALARIÉS DU PRIVÉ ET
DU PUBLIC, JEUNES, SANS
EMPLOI, GÉNÉRALISONS
LA MOBILISATION
CONTRE LE PROJET DE
LOI TRAVAIL JUSQU'AU
RETRAIT TOTAL !**

Ce projet de loi détruit les fondements même du Code du travail, et des droits sociaux qui y sont rattachés.

C'est une des plus graves attaques contre nos droits jamais engagées par un gouvernement en France.

C'est conscientes de cet enjeu que nos organisations appellent à la mobilisation, en amplifiant celles des 9, 17 et 24 mars.

LICENCIEMENT ILLÉGAL

Les indemnités dues au salarié seront plafonnées par un barème indicatif.

Plus de minimum de dommages et intérêts en cas de licenciement injustifié.

LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE

Une simple baisse du chiffre d'affaire ou des commandes suffira à le justifier... y compris si l'entreprise est une filiale d'une multinationale florissante.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées : le taux de majoration pourra être plafonné à 10 %.

TEMPS DE TRAVAIL ET SALAIRES

Il suffit d'un accord d'entreprise pour baisser les salaires et changer le temps de travail

CONTRAT DE TRAVAIL

Après un accord, un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail peut être licencié pour « cause réelle et sérieuse ».

Tous les objectifs patronaux retoqués dans le Code du travail seront proposés à la négociation de branche et l'accord qui en découlera pourra être soumis au chantage patronal par référendum.

Par la convergence de nos luttes et notre mobilisation, imposons de réelles réformes visant le progrès social et le plein emploi. Tous les salariés du privés comme du public **sont couverts par les préavis de grève** de nos organisations syndicales. Exerçons ensemble cette liberté fondamentale !

**MANIFESTATION ET GRÈVE POUR LE
RETRAIT DU PROJET DE LOI EL KHOMRI
JEUDI 31 MARS 2016 - 10 H 30
TOULOUSE MARENGO**